40	30/04/2021	BE 0825.876.113	38	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21132.00476	C-cap 1.

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: ETHIAS SERVICES S.A.

Forme juridique: 014 Société anonyme

Adresse: Rue des Croisiers, N°: 24 Boîte:

Code postal: 4000 Commune: Liège

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de TC-Liège, division Liège

Adresse Internet[1]: http://www.

Numéro d'entreprise 0825876113

DATE 21/03/2019 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS EN EUROS[2]

approuvés par l'assemblée générale du 31/03/2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Exercice précédent du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** / ~~**ne sont pas**~~[3] identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: 38 Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3, 6.3.2, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4, 6.4.3, 6.5, 6.5.2, 6.6, 6.8, 6.12, 6.14, 6.17, 6.18.2, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15

Philippe Lallemand (Signature)
Signature numérique de Philippe Lallemand (Signature)
Date : 2021.03.22 10:59:40 +01'00'

Signature (nom et qualité)

Nom LALLEMAND Philippe,
Qualité Administrateur

Luc Kranzen (Signature)
Digitaal ondertekend door Luc Kranzen (Signature)
Datum: 2021.03.22 11:24:45 +01'00'

Signature (nom et qualité)

Nom KRANZEN Luc,
Qualité Président du Conseil d'administration

1 Mention facultative.

2 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

3 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

KRANZEN, Luc
Lentestraat 19 3500 Hasselt Belgique
Président du Conseil d'Administration [10] (07-11-17 - 07-11-23)

FLANDRE, Cécile
Willem van Oranjehof 28 1930 Zaventem Belgique
Administrateur [13] (09-11-17 - 09-11-23)

BUYLE, Brigitte
Anemoonstraat 11 1180 Uccle Belgique
Administrateur [13] (10-10-16 - 29-02-20)

LALLEMAND, Philippe
Rue Joseph Raskin 17 4000 Liège Belgique
Administrateur [13] (02-05-16 - 02-05-22)

VERWILGHEN, Benoît
Fazantenlaan 10 2610 Wilrijk (Antwerpen) Belgique
Administrateur [13] (07-11-17 - 02-05-22)

YERNA, Benoît-Laurent
Kleine Langeheidestraat 7 3040 Huldenberg Belgique
Administrateur [13] (21-11-19 - 21-11-25)

NEVEN, Wilfried
Bosstraat 23 3401 Walshoutem
Administrateur [13] (04-05-20 - 02-05-23)

PWC Bedrijfsrevisoren SRL (B00009), (0429501944)
Woluwedal 18 1932 Sint-Stevens-Woluwe Belgique
Commissaire [61] (04-05-20 - 02-05-23)

» MEULEMAN, Tom (A01894)
Woluwedal 18 1932 Sint-Stevens-Woluwe Belgique

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~**ont**~~ **/ n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société**,
B. L'établissement des comptes annuels**,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	0	0
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/ 6.5.1	28	0	0
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	0	0
Participations		282	0	0
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	3.784.693	4.377.550
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	258.269	182.211
Créances commerciales		40	258.269	176.419
Autres créances		41	0	5.792
Placements de trésorerie	6.5.1/ 6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	3.526.424	4.195.339
Comptes de régularisation	6.6	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.784.693	4.377.550

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	452.603	437.101
Apport	6.7.1	10/11	250.000	250.000
Capital		10	250.000	250.000
Capital souscrit		100	250.000	250.000
Capital non appelé[4]		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	25.000	25.000
Réserves indisponibles		130/1	25.000	25.000
Réserve légale		130	25.000	25.000
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	177.603	162.101
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net[5]		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

4 Montant venant en déduction du capital souscrit.

5 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	3.332.090	3.940.449
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	3.332.090	3.940.449
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	3.041	0
Etablissements de crédit		430/8	3.041	0
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	71.724	10.459
Fournisseurs		440/4	71.724	10.459
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	3.088.953	3.696.675
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	118.372	153.315
Impôts		450/3	118.372	153.315
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	50.000	80.000
Comptes de régularisation	6.9	492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.784.693	4.377.550

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	623.732	685.505
Chiffre d'affaires	6.10	70	623.732	685.505
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74		
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	500.032	385.328
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	488.406	384.460
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	10.758	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	868	868
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	123.700	300.177

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9		
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	34.770	28.078
Charges financières récurrentes	6.11	65	34.770	28.078
Charges des dettes		650	34.131	27.919
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	639	159
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	88.930	272.099
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	23.428	86.048
Impôts		670/3	23.457	86.048
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	29	
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	65.502	186.051
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	65.502	186.051

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	227.603	242.101
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	65.502	186.051
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	162.101	56.050
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	177.603	162.101
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	50.000	80.000
Rémunération de l'apport	694	50.000	80.000
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	0	
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	0	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change (+)/(-)	8622		
Autres (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ETAT DU CAPITAL			
Capital			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	xxxxxxxxxxxxxxxx	250.000
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	250.000	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Actions nominatives sans désignation de valeur nominale		250.000	1.000
Actions nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.000
Actions dématérialisées	8703	xxxxxxxxxxxxxxxx	

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)		xxxxxxxxxxxxxxxx
Capital appelé, non versé	8712	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Actionnaires redevables de libération			

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
0404484654 Ethias S.A. Rue des Croisiers 24 4000 Liège Belgique	Nominatives	999	0	99,9
0402370054 EthiasCo Rue des Croisiers 24 4000 Liège Belgique	Nominatives	1	0	0,1

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts *(rubriques 450/3 et 178/9 du passif)*		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	94.915
Dettes fiscales estimées	450	23.457
Rémunérations et charges sociales *(rubriques 454/9 et 178/9 du passif)*		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Prestations de services		623.731	685.505
Ventilation par marché géographique			
Belgique		623.731	685.505
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
Nombre d'heures effectivement prestées	9088		
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		
Pensions de retraite et de survie	624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises).....(+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées.....	9110		
Reprises.....	9111		
Sur créances commerciales			
Actées.....	9112	10.758	
Reprises.....	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions.....	9115		
Utilisations et reprises.....	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	868	868
Autres	641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture.....	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein.....	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecarts de conversion de devises	655		
Autres			
Frais de banque		638	159

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	23.457
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	23.457
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145	20.943	2.859
Par la société	9146	35.213	51.839
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147		
Précompte mobilier	9148		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	40.205	8.897
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	40.205	8.897
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	0	0
Participations	9262	0	0
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

	Exercice
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	
Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société	

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	1.500
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

~~**La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion***~~

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations:

.....
.....
.....
.....

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

Nom
Adresse No / Boite
Code postal Commune
Pays Numéro d'entreprise

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

0404484654
Ethias S.A.
Rue des Croisiers 24
4000 Liège Belgique
☑ L'entreprise mère établit et publie des comptes consolidés

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION QUI PRESIDENT AUX EVALUATIONS DANS L'INVENTAIRE

Actif du bilan.

Immobilisations incorporels

Ils sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires.
Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Immobilisations corporelles

Ils sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires.
Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Terrains et constructions

Ils sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires ;
Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements.
Les immeubles acquis avant le 1er janvier 2011 sont amortis selon la méthode linéaire aux taux suivants :
- Immeubles : 2 %
- Aménagements : 10 %
Les immeubles acquis depuis le 1er janvier 2011 sont décomposés selon les catégories suivantes :
- gros oeuvre
- toiture
- menuiseries extérieures
- techniques spéciales
- parachèvements et finitions
Ces immeubles sont amortis linéairement sur la durée d'utilité attendue de chaque composant, après déduction de leurs valeurs résiduelles, pour autant qu'elles puissent être évaluées de façon fiable. »
Installations, machines et outillage

- installations, machines, équipements électroniques : 33 1/3 %

Mobilier et matériel roulant

- matériel roulant : 25 %
- mobilier et matériel de bureau : 10 %
Le mobilier et le matériel de bureau dont la valeur d'acquisition est inférieure à 250 EUR sont amortis la première année.
- matériel médical : 20 %

Immobilisations financières

Entreprises liées, et avec lesquelles il existe un lien de participation

Ces placements font l'objet de réductions de valeur en cas de dépréciation durable. Des réductions de valeur complémentaires ou à caractère exceptionnel peuvent être actées, sur proposition du Comité de Direction.

Actions et parts

Ces placements font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable. L'existence d'une moins-value latente significative au regard de la valeur d'acquisition, déterminée sur base du prix moyen pondéré, sur une période de 12 mois consécutifs précédant la clôture, constitue un critère de dépréciation durable. La moins-value est qualifiée de significative dès lors qu'elle est supérieure à 20 % de la

=> C 16

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Covid-19.

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, Ethias Services est resté en mesure d'assurer la continuité de ses services et activités. En tant que société filiale d'Ethias SA, les processus opérationnels d'Ethias Services sont fortement ancrés dans l'infrastructure IT et les ressources humaine d'Ethias SA, laquelle a très tôt pris ses responsabilités et mis en oeuvre les mesures nécessaires (plateformes digitales, homeworking, …) pour être à même de continuer à assurer à ses clients et affiliés un service de qualité irréprochable tout en assurant leur protection et celle de ses collaborateurs. Aucun indicateur de performance négatif lié à la crise sanitaire n'a été relevé sur 2020. Le conseil d'administration n'anticipe pas d'effet important sur la rentabilité ni sur la liquidité future de la société.

Impact résultat.

Le résultat de 2020 comprend un montant de 11.450 € qui aurait dû être comptabilisé en 2019.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Voir annexe

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Voir annexe

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Néant

Règles d'évaluation - Texte (suite de la page C 6.19)

valeur d'acquisition dans un contexte normal de marché; ce critère peut être soumis à l'appréciation du Comité de Direction lorsque les marchés sont plus volatiles.
Des réductions de valeur complémentaires ou à caractère exceptionnel peuvent être actées, sur proposition du Comité de Direction.
L'impact de celles-ci, pour autant qu'il représente un montant important, est mentionné dans l'annexe des comptes annuels.
En cas de cession de titres, la valeur comptable utilisée pour calculer la plus- ou moins-value réalisée est déterminée sur base du prix moyen pondéré.

Créances

Les créances figurent pour leur valeur nominale ou d'acquisition.

Des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération.

En ce qui concerne les prêts, crédits hypothécaires et autres prêts, la règle de dépréciation qui s’applique correspond à celle décrite ci-dessous pour les obligations sous la rubrique dépréciation.

Placements de trésorerie

Obligations et autres titres à revenu fixe.

Ces placements sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition.
Toutefois, lorsque leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres comme éléments constitutifs des intérêts produits par ces titres et est portée en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats de cette différence est effectuée sur base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.
Les titres à revenu fixe font systématiquement l’objet de réductions de valeur afin de refléter, tout risque que les contreparties de ces titres et créances n’honorent pas tout ou partie de leurs engagements y afférant, en ce compris, mais pas uniquement, la probabilité que le remboursement de ces titres soit en tout ou partie incertain ou compromis. Lorsque la valeur de marché de ces titres est durablement inférieure à leur valeur comptable nette, cette circonstance est, sauf preuve contraire, présumée constituer une dépréciation durable à prendre en compte pour l’application de la présente disposition.

L’application des règles précitées et la décision de comptabiliser une réduction de valeur ou non fait l’objet d’une analyse lors de chaque clôture des comptes. Les critères que nous prenons en compte dans ladite analyse pour, d’une part, identifier les moins-values durables et, d’autre part, évaluer si la comptabilisation d’une réduction de valeur est nécessaire sont les suivants :
Critères de détermination des moins-values durables
•Le portefeuille d’assurance/ la gestion distincte concernés ;
•La capacité de l’entreprise à détenir ces titres jusqu’à leur maturité ;
•La durée de la moins-value latente observée.
Critères pris en compte pour déterminer si une réduction de valeur doit être comptabilisée
•Une augmentation importante des spreads de crédit pour des émetteurs cotés ;
•Une dégradation significative de notation;
•Une restructuration volontaire ou imposée de la dette ;
•La survenance d’un évènement de crédit selon les règles ISDA;
•Des difficultés financières importantes;
•Un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
•La disparition d’un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières;
•Une diminution importante de la valeur du collatéral ou des actifs sous-jacents.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles figurent pour leur valeur nominale ou d'acquisition.
Des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération.

Passif du bilan

Règles d'évaluation - Texte (suite de la page C 16)

Provisions pour autres risques et charges

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont déterminées avec prudence, sincérité et bonne foi.
Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Autres règles particulières

Comptes libellés en devises

Les éléments monétaires sont valorisés en euros au cours au comptant à la date de clôture de l'exercice.

Les éléments non monétaires sont conservés en euros au cours d'acquisition.

Le solde des écarts négatifs résultant de la conversion des éléments monétaires, autres que les provisions techniques, est pris en charge au compte de résultats ; tandis que le solde des écarts positifs est comptabilisé dans les comptes de régularisation comme produit à reporter.

Produits dérivés

Les produits dérivés utilisés à titre spéculatif respectent le principe de prudence, à savoir que les moins-values latentes font l'objet de réductions de valeur ou de constitutions de provisions pour risques financiers, alors que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les opérations à terme sur taux d'intérêt de micro couverture ou conclues dans le cadre de la gestion ALM sont évaluées de manière symétrique

à l'imputation des charges ou produits des éléments couverts sur la durée de vie de ces éléments. Par opération à terme de taux d'intérêt de couverture affectée, il faut entendre toute opération à terme qui a pour but ou pour effet de compenser ou de réduire le risque portant sur un actif, un passif, un droit, un engagement hors bilan ou un ensemble d'éléments de caractéristiques homogènes au regard de leur sensibilité aux variations de taux d'intérêts.

Enfin, les opérations de couverture ou conclues dans le cadre de la gestion ALM doivent être reconnues comme telles et ce, dès la conclusion de l'opération.

Ethias Services

RAPPORT DE GESTION 2020

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de notre société en 2020.

Ethias Services a été constituée le 10 mai 2010 par Ethias Droit Commun et Ethias Société Anonyme. Son capital est de € 250.000, représenté par 1.000 actions nominatives sans désignation de valeur nominale, auxquelles Ethias Droit Commun et Ethias Société Anonyme ont souscrit la totalité et libéré entièrement par des versements en espèces.

En date du 27 décembre 2017, la société Ethias Droit Commun, auparavant société d'assurance, adopte la forme de société coopérative à responsabilité limitée, devient une socié é de participations et se nomme EthiasCo.

Ethias Services est une société commerciale ayant la forme juridique d'une société anonyme.

Tous les mandats d'administrateur sont exercés à titre gratuit (Article 3 :12).

Fin 2020, la convention de gestion entre Ethias Services et Ethias SA a été revue pour tenir compte de l'objet social élargi d'Ethias Services et actualiser les modalités de répartition des frais.

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, Ethias Services est resté en mesure d'assurer la continuité de ses services et activités. En tant que société filiale d'Ethias SA, les processus opérationnels d'Ethias Services sont fortement ancrés dans l'infrastructure IT et les ressources humaine d'Ethias SA, laquelle a très tôt pris ses responsabilités et mis en œuvre les mesures nécessaires (plateformes digitales, homeworking, ...) pour être à même de continuer à assurer à ses clients et affiliés un service de qualité irréprochable tout en assurant leur protection et celle de ses collaborateurs. Aucun indicateur de performance négatif lié à la crise sanitaire n'a été relevé sur 2020. Le conseil d'administration n'anticipe pas d'effet important sur la rentabilité ni sur la liquidité future de la société.

1. Analyse du compte de résultats et du bilan au 31/12/2020

1.1 Compte de résultats

Produits

Le chiffre d'affaires 2020 d'Ethias Services s'élève à € 623.731 et concerne la gestion administrative de pensions, le paiement de rentes accidents du travail et les études actuarielles.

Charges

Les services et biens divers s'élèvent à € 488.406. Il s'agit principalement de frais de consultance, de frais de fonctionnement, d'honoraires de réviseurs et de cotisations.

Les réductions de valeur sur créance s'élèvent à 10.758 et concernent des créances âgées de plus de 12 mois.

Les autres charges d'exploitation (€ 868) sont des taxes diverses.

Les charges financières de € 34.769 concernent les intérêts créditeurs et les frais bancaires.

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à € 23.428.

Résultat

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2020 se solde par un bénéfice de € 65.502 que nous proposons d'affecter comme suit :

Bénéfice reporté de l'exercice précédent	162.101
Bénéfice de l'exercice à affecter	65.502
Bénéfice à affecter	**227.603**
Dotation à la réserve légale	0
Rémunération du capital	50.000
Bénéfice à reporter	**177.603**

L'affectation proposée est en conformité avec les statuts.

La réserve légale ayant atteint le seuil de 10% du capital, aucune dotation n'est proposée.

1.2 Bilan

Le pied de bilan s'établit à € 3.784.693

Actif

Les créances commerciales s'élèvent à € 258.269 et concernent principalement les études Publiplan de plusieurs communes ainsi que des factures à établir début 2021. Ces factures sont principalement soldées en janvier et février 2021.

Les valeurs disponibles se montent à € 3.526.424.

Passif

Le capital s'élève à € 250.000.

La réserve légale est de € 25.000.

Le bénéfice reporté s'établit à € 177.603.

Les dettes à un an au plus se composent :

1. d'intérêts créditeurs pou € 3.041
2. de factures à recevoir pour € 71.724 ;
3. d'acomptes reçus pour la gestion des rentes pour € 3.088.953 ;
4. d'impôts sur le résultat, de précompte professionnel et de TVA à payer en janvier 2021 pour € 118.372 ;
5. de rémunération du capital pour € 50.000.

2. Evènements importants survenus après clôture

A la date de ce rapport, aucun évènement significatif n'est intervenu après la date des comptes annuels qui serait de nature à imposer d'ajuster ou de compléter les comptes annuels d'Ethias Services au 31-12-2020.

3. Circonstances susceptibles d'influencer le développement de la société

En cohérence avec la stratégie groupe d'Ethias SA, le business plan d'Ethias Services approuvé par le Conseil d'administration vise le développement de nouveaux services ainsi que le développement d'écosystèmes en santé, en mobilité et en faveur du secteur public.

La réalisation de ce business plan suppose la réalisation d'investissements potentiellement importants au niveau informatique ainsi qu'une augmentation des ETP nécessaires au déploiement des activités.

Ces investissements, tant en matière IT que de ressources humaines, justifient la proposition d'augmentation de capital formulée par le Conseil d'administration à hauteur de 5 millions d'euros avec libération d'un montant de 3,5 millions d'euros dans une première phase.

4. Recherche et développement

Néant.

5. Succursales

La société ne détient aucune succursale.

6. Justification de la continuité de l'entreprise

Néant.

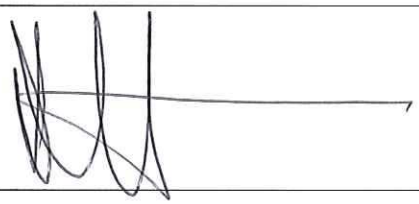
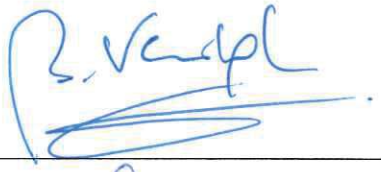
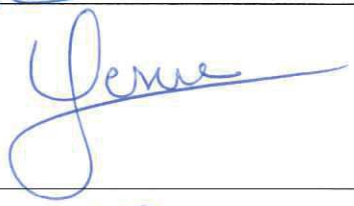
7. Intérêts opposés des Administrateurs et Membres du Comité de Direction (articles 7:96 et 7 :115§1 du code des Sociétés)

Les Administrateurs et Membres du Comité de Direction signalent qu'aucune décision n'a été prise et aucune opération décidée qui tomberaient dans le champ d'application des articles 7:96 et 7 :115§1 du Code des Sociétés (anciennement art 523 et 524 ter)

8. Utilisation d'instruments financiers

Néant.

Fait à Liège, le 15 mars 2021

Luc Kranzen, Président	
Philippe Lallemand, Administrateur	
Cécile Flandre, Administratrice	
Benoit Verwilghen, Administrateur	
Benoit-Laurent Yerna, Administrateur	
Wilfried Neven, Administrateur	

ETHIAS SERVICES SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Le 26 mars 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE ETHIAS SERVICES SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Ethias Services SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 4 mai 2020, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 10 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 3.784.693 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 65.502.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Sint-Stevens-Woluwe, le 26 mars 2021

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par



Réviseur d'Entreprises